

livre était une grande duperie aux dépens du public et que cet agent avait affirmé être un agent du Gouvernement et était encouragé par le Gouvernement à vendre ce livre et il avait aussi les noms d'hommes très honorables du pays.

Je suis persuadé qu'il ne s'agit pas de la même publication, mais je saisis cette occasion de faire remarquer que cet agent dont j'ai maintenant oublié le nom se donnait comme ayant des rapports avec les archives et recevant l'aide et la collaboration du chef qui dirige les archives et comme vendant le livre sous la haute direction et avec l'autorisation du Gouvernement. Ceux qui ont reçu l'ouvrage sont très désappointés et ils pensent qu'il ne contient rien de nouveau et que le public devrait être mis en garde contre cet agent.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: L'ouvrage dont il est question dans ce crédit consiste simplement en un seul volume de documents constitutionnels. Il existe une publication—dans les mérites de laquelle je n'entrerai pas—qui s'appelle les Ressources du Canada ou quelques chose de ce genre, en un grand nombre de volumes, mais le Gouvernement n'a absolument rien à voir dans cette publication. Si mon honorable ami veut me communiquer le nom de l'agent qui se présente comme opérant pour le Gouvernement, je me ferai un devoir d'ordonner quelque enquête sur l'affaire.

M. McKENZIE: Je tiens à ce qu'il soit bien compris que je n'ai pas voulu dire qu'il travaillait pour le Gouvernement, mais qu'il avait prétendu avoir l'approbation et la recommandation du Gouvernement. C'est à peu près tout ce qu'il a dit.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne sais pas personnellement que le Gouvernement ait jamais exprimé d'opinion au sujet de cet ouvrage d'une façon ou de l'autre. Je ne crois pas que ce serait le devoir du Gouvernement de faire aucun commentaire à ce sujet.

M. McKENZIE: Le premier ministre peut-il nous dire qui publie cet ouvrage?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Ce livre a été publié sous la précédente administration. Je crois que M. Shortt a rédigé l'ouvrage presque entièrement avec quelque peu l'aide de M. Dougherty.

[M. McKenzie.]

Pour pourvoir aux dépenses de la commission de conservation, \$80,000.

L'hon. M. PUGSLEY: S'attend-on à dépenser tout cet argent?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui, il est nécessaire de dépenser toute la somme. L'honorable député remarquera qu'il y a une réduction de \$13,000 dans le crédit de cette année.

L'hon. M. PUGSLEY: Il semble que c'est une grosse somme à dépenser en un an. Le premier ministre nous donnera peut-être quelques détails des dépenses de l'an dernier?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Ils se trouvent tous dans le rapport de l'auditeur général.

L'hon. M. PUGSLEY: Dans ce cas, je n'ai pas besoin de déranger mon très honorable ami.

L'hon. M. OLIVER: Je désire poser une question au sujet de l'autorité de cette commission. Un ordre a été émis pour forcer le Pacifique-Canadien et le Grand-Tronc à se servir de pétrole brut pour le chauffage de leurs locomotives dans la Colombie-Anglaise. Cet ordre est-il émis en vertu de l'autorité de la commission de conservation ou est-il donné par le Gouvernement après avis de cette commission?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: La commission de conservation s'est beaucoup occupée de diminuer les feux de forêts causés par les étincelles provenant des locomotives. Elle fait des représentations à la commission des chemins de fer et cette dernière donne des ordres. Si je ne fais pas erreur, il y a eu une entente entre la commission des chemins de fer et la commission de conservation pour prendre conjointement à leur charge les dépenses d'une enquête à ce sujet. Je n'ai pas les détails présents à l'esprit, mais je sais que j'ai conféré avec le président de ces commissions et le ministre des Chemins de fer et Canaux à ce sujet.

L'hon. M. OLIVER: Récemment le chemin de fer du Nord-Canadien a ouvert une voie à travers la Colombie-Anglaise.

La compagnie serait-elle également obligée d'installer des appareils afin de substituer l'huile à la houille, comme combustible sur les locomotives?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne suis pas en état de répondre à cette question à brûle-pourpoint; mais je me